

DECRET N° 81-278 du 9 Septembre 1981

chargeant le Camarade Gratien CAPO-CHICHI,
Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture
Populaire, de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON,
Ministre de la Santé Publique pour compter du
9 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-272 du 5 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Septembre 1981,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 9 Septembre 1981, le Camarade Gratien CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1981

pour le Président de la République
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MSP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-